

Un lac pour tous

Parution no 2—LES ENJEUX



Un large consensus social se dessine autour d'un mode de gestion durable et collectif du lac Saint-Jean

ÉTAPES FRANCHIES

DÉMARRAGE

- Octobre 2014. Prise de parole des trois MRC. Elles entendent construire un consensus social sur une gestion durable du lac Saint-Jean.
- Démarche afin d'associer les partenaires du milieu.
- 10 février 2015. Les élus des trois MRC du Lac-Saint-Jean réaffirment leur volonté de construire un consensus social sur le mode de gestion durable du lac Saint-Jean.

CRÉATION DU COMITÉ DES PARTIES PRENANTES - travaux réalisés depuis le 19 février 2015

- Détermination des thématiques à l'étude en vue de construire un consensus social.
- Bilan de l'état de situation.
- Élaboration d'une vision concertée.
- Identification des enjeux et des orientations.

INFORMATION ET MOBILISATION AUTOUR DU CONSENSUS SOCIAL— à compter du 16 octobre 2015

PARTICIPATION ACTIVE AUX PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT QUI CONDUIRA AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE

SUIVI DU DOSSIER JUSQU'À L'ÉMISSION DU DÉCRET PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UNE GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN

LES 4 ENJEUX EXPLIQUÉS

Le consensus social établi autour du mode de gestion durable du lac Saint-Jean repose sur les 4 enjeux fondamentaux qui vous ont été présentés dans le premier bulletin *Un lac pour tous*. Ces enjeux sont au cœur de la réflexion menée par les parties prenantes, ils reposent sur le vécu et l'expérience des citoyens vis à vis un territoire considéré comme leur patrimoine collectif et ils vont bien au-delà de la simple question de la stabilisation des berges du lac Saint-Jean".

Ce bulletin permet de comprendre les enjeux identifiés et de comprendre leur fondement.

L'orientation et les objectifs qui en découlent viennent préciser ceux-ci.



Enjeu 1

Conciliation / harmonisation des droits et responsabilités collectifs, corporatifs, privés et publics

Les droits

Orientation

Obtenir du législateur qu'il responsabilise le détenteur des droits d'usage sur la ressource, qu'il le rende imputable des conséquences de sa gestion.

Objectifs

- Affirmer la propriété collective de la ressource naturelle eau
- Clarifier au préalable les droits et responsabilités de chacune des parties prenantes de la gestion du lac et leurs implications
- Ajuster le cadre juridique et réglementaire de la gestion du lac Saint-Jean

Enjeu 2 Une gouvernance démocratique et collective

La gouvernance

Orientation

Mettre en place une gouvernance collective du lac Saint-Jean

Objectifs

- Préciser les rôles et responsabilités de la gouvernance collective
- Appuyer la composition de la gouvernance collective sur des représentants des instances démocratiques territoriales, des riverains et usagers du lac, des chercheurs, des agents gouvernementaux et soutenus techniquement par le promoteur
- Obtenir une reconnaissance législative de la composition, du rôle et des responsabilités de la gouvernance collective (décret ou autre)
- Pourvoir la gouvernance collective de l'indépendance et des ressources adéquates
- Confier aux MRC et à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les tâches techniques dévolues à la gouvernance collective, accompagnées des ressources financières requises
- Préciser les rôles et responsabilités du promoteur

Enjeu 3 Une gestion écosystémique du bassin du lac Saint-Jean

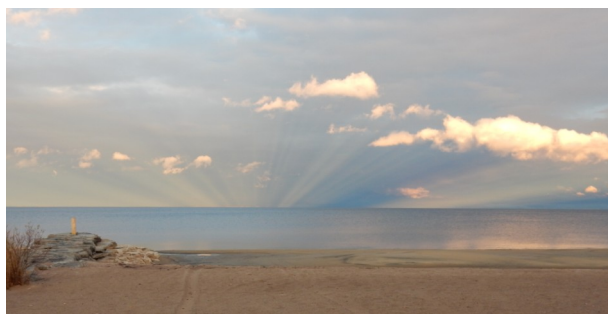
La protection

Orientation

Établir un mode de gestion du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable

Objectifs

- Adopter un mode de gestion écosystémique du lac Saint-Jean
- Adopter le mode de gestion du niveau du lac qui présente le meilleur équilibre entre les trois pôles de développement durable
- Adopter un mode de gestion préventif et proactif
- Inclure toutes les zones publiques, privées et de nature autochtone impactées par le mode de gestion du lac
- Adopter un décret plus détaillé, plus explicite et évolutif



Enjeu 4 La mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean

La mise en valeur

Orientation

Mettre en place les conditions favorables à l'optimisation des différents potentiels du lac Saint-Jean

Objectifs

- Tenir compte des droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
- Protéger et optimiser le potentiel faunique du lac et des zones sensibles à sa gestion
- Maintenir le patrimoine foncier existant et permettre sa mise en valeur optimale
- Mettre en place les conditions favorables à l'optimisation du potentiel récréotouristique du lac Saint-Jean
- Collaborer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de valorisation de l'aluminium vert produit dans la région
- Attribuer les revenus tirés de l'énergie produite par le réservoir lac Saint-Jean de façon équitable selon ses différents potentiels et les choix collectifs